CCI Vendée
Service Achats marchés Publics

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE FOURNITURES

Acquisition de matériels roulants pour les sites portuaires des Sables d'Olonne, l'Ile d'Yeu et l'Herbaudière (85)

Marché n°2026 – RTPN – 6090 - 02

LOT 02 : Acquisition d'un transpalette électrique non auto-porté sur mesure pour le Centre de marée des Sables d'Olonne

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
LOT 02

Organisme acheteur
Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée en tant qu'entité adjudicatrice
16 rue Olivier de Clisson - CS 10049 - 85002 LA ROCHE SUR YON Cedex
T : 02 51 45 32 32
SIRET : 188 500 490 00019

SOMMAIRE

1. Objet du lot 3

2. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXPLOITATION 3

3. CARACTERISTIQUES MINIMALES 3

3.1 NATURE DU MATERIEL 3
3.2 CAPACITE DE CHARGE 4
3.3 MOTORISATION ET ALIMENTATION 4
3.4 FOURCHES 5
3.5 ROUES ET TRAIN ROULANT 5
3.6 PROTECTION CHAMBRE FROIDE 5
3.7 EQUIPEMENTS DE SECURITE 6

4. PROTECTION CONTRE LA CORROSION ET ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT PORTUAIRE 6

5. MISE EN SERVICE 6

6. GARANTIE 7

7. PSE N°01 - MAINTENANCE PREVENTIVE 7

8. ANNEXE N°1 – PHOTOS DU MATERIEL SIMILAIRE ACTUELLEMENT UTILISE 9

8.1 PHOTOGRAPHIES DU MATERIEL ACTUELLEMENT EXPLOITE RELATIF AU LOT 02 9
8.2 PHOTOS MONTRANT LA PRISE DE BACS DE CRIEE GRACE A L'ELARGISSEMENT DES FOURCHES (LOT 02) 10

1. Objet du lot

Le présent lot a pour objet la fourniture, la livraison, la mise en service, la garantie et, le cas échéant, la maintenance d'un transpalette électrique non auto-porté sur mesure neuf destiné au Centre de marée des Sables d'Olonne.

Le matériel fourni devra être parfaitement adapté aux contraintes d'exploitation d'un centre de marée et répondre à l'ensemble des exigences techniques définies dans le présent document.

Pour faciliter la compréhension du besoin, des photos d'un matériel similaire sont disponibles en Annexe N°1, en fin de document.

2. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXPLOITATION

Le matériel sera utilisé dans les conditions suivantes :

- usage principalement intérieur ;
- environnement portuaire et agroalimentaire ;
- atmosphère froide, humide et saline ;
- sols industriels humides et glissants ;
- environ 1 000 à 1 500 heures d'utilisation par an ;
- fonctionnement journalier estimé à 8 heures par jour, 6 jours sur 7.

Le matériel devra être conçu pour assurer une exploitation intensive et régulière dans ces conditions.

3. CARACTERISTIQUES MINIMALES

3.1 Nature du matériel

Le matériel attendu est un :

- **Transpalette électrique non auto-porté sur-mesure neuf** (marque et modèle au choix du candidat).

Le candidat indiquera dans son offre :

- la marque ;
- le modèle ;
- l'année de mise en circulation ;

3.2 Capacité de charge

Le matériel devra présenter une capacité nominale minimale de :

- **1 000 kg.**

En effet, le matériel sera destiné principalement à du port de marchandises de faible charge (bacs de criée).

Compte tenu de l'usage prévu, le candidat démontrera la compatibilité du matériel avec la manutention des bacs de criée.

3.3 Motorisation et alimentation

Le matériel devra être équipé :

- d'une motorisation électrique ;
- d'une alimentation 24 V.

La batterie proposée devra être :

- de technologie plomb ;

Le candidat précisera :

- la capacité nominale Ah ;
- la tension nominale V ;
- l'autonomie minimale ;
- les caractéristiques du cycle de charge ;
- les préconisations d'exploitation.

Le chargeur devra être fourni avec le matériel et être parfaitement compatible avec la batterie proposée.

Le chariot devra être équipé d'un indicateur de décharge de batterie visible depuis le poste de conduite.

3.4 Fourches

Le matériel devra être spécialement adapté à la prise des bacs de criée exploités au Centre de marée des Sables d'Olonne.

Les caractéristiques minimales attendues sont :

- longueur des fourches : 1 150 mm ;
- **écartement intérieur entre les deux fourches : 745 mm.**

Le candidat détaillera précisément dans son offre les transformations ou adaptations réalisées pour répondre au besoin exprimé.

La solution proposée devra garantir :

- une prise rapide des bacs ;
- une parfaite stabilité de la charge ;

Le candidat est invité à consulter l'annexe n°1 au présent CCTP comprenant des photographies du matériel similaire actuellement utilisé au Centre de marée des Sables d'Olonne. Ces éléments ont pour objet de permettre aux soumissionnaires d'apprécier les contraintes d'exploitation et de proposer un matériel parfaitement adapté au besoin exprimé.

3.5 Roues et train roulant

Le matériel devra être équipé :

- d'une roue motrice offrant une forte adhérence sur sols humides et glissants ;
- de roues porteuses en polyuréthane ;
- d'un graisseur coudé inox pour l'unité motrice.

Le candidat précisera les caractéristiques des roues proposées.

3.6 Protection chambre froide

Le matériel devra être compatible avec une utilisation en environnement frigorifique.

Les équipements devront être adaptés pour conserver leurs performances dans les conditions rencontrées dans les centres de marée et chambres froides.

3.7 Equipements de sécurité

Le matériel devra être équipé à minima :

- d'un dispositif d'arrêt d'urgence ;
- d'un avertisseur sonore ;
- des dispositifs de sécurité réglementaires applicables à ce type d'équipement.

Le matériel devra être paramétré afin de limiter sa vitesse maximale à :

- **12 km/h maximum.**

4. PROTECTION CONTRE LA CORROSION ET ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT PORTUAIRE

Le matériel devra être adapté à une utilisation en environnement maritime et faire l'objet d'une protection anticorrosion renforcée.

A la livraison, le matériel devra notamment bénéficier :

- d'une métallisation du tablier ;
- d'une métallisation du châssis ;
- d'une métallisation du timon ;
- d'une métallisation des barres de poussée ;
- d'une cinématique inox ;
- de roulements inox ;
- d'un graissage protecteur adapté à l'environnement portuaire.

Les équipements électriques, connectiques, faisceaux, capteurs et organes de commande devront être adaptés à une utilisation en environnement humide, salin et soumis à des lavages réguliers.

5. MISE EN SERVICE

Le matériel devra être livré :

- assemblé ;
- contrôlé ;
- prêt à être utilisé.

La mise en service comprendra notamment :

- la vérification du bon fonctionnement général ;
- le contrôle des équipements de sécurité ;
- le contrôle de la batterie et du chargeur ;
- le contrôle du système de levage.

6. GARANTIE

Le matériel sera assorti d'une garantie minimale de :

- **1 an pièces, main-d'œuvre et déplacements sur site.**

Toute extension de garantie proposée par le candidat devra être précisée dans son offre.

7. PSE N°01 - MAINTENANCE PREVENTIVE

Conformément aux documents de consultation, les candidats devront obligatoirement remettre une offre au titre de la Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) relative à la maintenance préventive du matériel proposé.

Cette prestation permettra à la CCI Vendée de disposer, dès l'analyse des offres, d'une vision du coût annuel du maintien en condition opérationnelle du matériel.

La prestation de maintenance préventive fera l'objet d'un chiffrage spécifique dans la DPGF du lot concerné, ainsi que dans l'acte d'engagement et comprendra, à minima :

- les visites périodiques de maintenance préventive ;
- les contrôles de sécurité prévus par le constructeur ;
- les opérations de vérification, réglage et lubrification nécessaires ;
- la fourniture d'un rapport d'intervention après chaque visite ;
- les déplacements du technicien.

Le candidat précisera dans son offre :

- le contenu détaillé des opérations réalisées ;
- les éventuelles exclusions ;
- les modalités d'organisation et de planification des interventions.

La CCI Vendée se réserve la possibilité de retenir ou non cette PSE lors de l'attribution du marché.

Chaque intervention donnera lieu à la remise d'un rapport précisant les contrôles réalisés, les observations éventuelles et les actions correctives recommandées.

8. ANNEXE N°1 – PHOTOS DU MATERIEL SIMILAIRE ACTUELLEMENT UTILISE

8.1 Photographies du matériel actuellement exploité relatif au lot 02









8.2 Photos montrant la prise de bacs de criée grâce à l'élargissement des fourches (lot 02)



